

Jean-Yves HUGON
Député de l'Indre

ARDENTES – ARTHON – BUXIERES D'AILLAC – CHATEAUROUX - DEOLS – DIORS
ETRECHET - JEU LES BOIS – LA PEROUILLE - LE POINÇONNET - LUANT – MARON
MONTIERCHAUME - NIHERNE - SAINT MAUR - SASSIERGES SAINT GERMAIN -
VELLES – VILLERS LES ORMES

CHATEAUROUX le 1^{er} Décembre 2006

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la consultation publique à propos du projet de TGV POITIERS-LIMOGES, j'ai l'honneur de vous confirmer ma demande exprimée officiellement le 13 novembre 2006 à CHATEAUROUX, concernant la mise à l'étude d'un projet alternatif TGV, dit « TGV Capitole », destiné à relier LIMOGES à PARIS, mais passant par CHATEAUROUX et qui desservirait alors le nord de la Région LIMOUSIN et l'ensemble de la Région CENTRE, aujourd'hui exclue du projet LIMOGES-POITIERS.

Comme je l'ai clairement exprimé le 13 novembre 2006, devant près de 1500 personnes, je souhaite que RFF engage dès maintenant une véritable **étude d'opportunité** entre les deux projets afin que les populations concernées soient réellement en situation de comparer l'intérêt de l'un et de l'autre et que la logique d'aménagement du territoire qui voudrait qu'une ligne nouvelle TGV emprunte le tracé historique PARIS-TOULOUSE, par CHATEAUROUX et LIMOGES, ne soit pas écartée. Il importe, à ce titre, que des investigations plus approfondies soient conduites par RFF pour disposer d'une estimation plus fiable du trafic voyageurs, tant sur le projet actuel que sur le projet « TGV Capitole ».

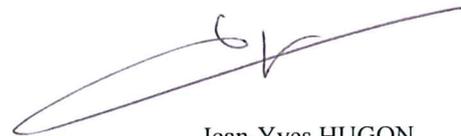
.Cette étude d'opportunité est d'autant plus nécessaire et indispensable qu'elle permettra de dissiper le malaise exprimé le 13 novembre par de nombreux intervenants et participants à la réunion de CHATEAUROUX. Beaucoup parmi ceux-ci ont le sentiment que « les jeux sont déjà faits » et que RFF ne changera rien au projet qu'il a mis au point.

Je ne doute pas que la Commission Particulière du Débat Public aura à cœur de veiller à ce que le Maître d'ouvrage apporte au public toute l'information nécessaire sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques d'un tel équipement. S'il n'en était pas ainsi, la crédibilité de la procédure du débat public en serait gravement atteinte.

Je vous remercie de l'intérêt que vous réserverez à ma lettre et de la suite que vous voudrez bien lui donner.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération très distinguée.

Bien cordialement



Jean-Yves HUGON

Madame Pierrette LARIVAILLE
Présidente de la CPDP
31 place de la République
87 000 LIMOGES

